

Commune de Lagardelle

Département du Lot
AR Préfecture République Française

046-214601478-20250408-06_2025-BF
Reçu le 10/04/2025

Présentation du Budget Primitif 2025

-

Note de Synthèse

Conseil municipal du
08 Avril 2025

046-214601478-20250408-06_2025-BF
Reçu le 10/04/2025

Table des matières

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF 2025.....	3
1.1 Cadre légal.....	3
1.2 Contexte National.....	3
1.3 Structure du budget primitif	4
2. LE BUDGET PRINCIPAL.....	5
2.1 Vue d'ensemble	5
2.2 La section de fonctionnement en dépense.....	6
2.3 La section fonctionnement en recette	8
2.4 Opérations d'investissement.	Erreur ! Signet non défini.
3. LA SYNTHESE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025	13

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET STRUCTURE DU BUDGET

AR Prefecture PRIMITIF 2025

046-214601478-20250408-06_2025-BF
Reçu le 10/04/2025

1.1 Cadre légal

Les élus municipaux doivent disposer des éléments suffisants pour leur permettre de voter en toute connaissance le budget primitif. Par ailleurs les citoyens doivent également pourvoir comprendre les enjeux du budget adopté par la commune.

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit en ce sens qu'une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit présentée. Celle-ci doit contenir :

- les éléments de contexte et priorités du budget,
- les ressources et charges des sections, dont les crédits pluriannuels,
- le montant du budget consolidé,
- les principaux ratios financiers,
- les effectifs de la collectivité et charges de personnel.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Lagardelle.

1.2 Contexte National

Pour rappel, la préparation du Budget Primitif 2025 s'inscrit dans un environnement économique, géopolitique et réglementaire incertain.

- La croissance restera limitée au regard des prévisions avec une baisse anticipée du PIB appréciée +0.8 % du PIB malgré le recul de l'inflation qui s'établirait à 1.6 % en 2025. Cette situation s'accompagne de l'aggravation de la dette et d'une dérive importante des comptes publics du fait des mesures de soutien pour atténuer les conséquences de la crise sanitaire suivies des boucliers tarifaires mis en place pour amortir les effets de l'inflation, notamment la hausse des prix de l'énergie auxquels s'ajoutent les baisses d'impôts non financées.
- Pour corriger la trajectoire de la dette publique, la France ayant été placée par ailleurs par la commission européenne en procédure de déficit excessif, le gouvernement, pour consolider les comptes publics et se conformer aux engagements européens, a déposé un projet de loi de finances prévoyant 20 Mds d'euros de hausse de prélèvements obligatoires et 40 Mds d'euros de réduction des dépenses dont la moitié serait supportée par l'Etat, un tiers par la Sécurité Sociale et le solde de 5 Mds d'économies supplémentaires à travers « le lissage » des dépenses des collectivités territoriales.
- Les modalités de cette participation ne sont pas encore totalement définies, mais ces mesures sont de nature à fragiliser les marges de manœuvres du secteur local en réduisant de facto la capacité des collectivités.
- Parallèlement aux annonces législatives, la croissance plus rapide des charges de fonctionnement sur les recettes de fonctionnement pénalise lourdement les collectivités locales dont l'épargne brute devrait encore s'éroder avec un impact négatif sur leur capacité d'autofinancement pour le portage de leurs investissements dans les années à venir.
- Les perspectives de croissance quasiment nulles pour 2025 auxquelles s'ajoute l'instabilité politique

et financière de la France rendent les prévisions budgétaires particulièrement difficile à élaborer.

Le contexte économique et social ainsi que les orientations du Gouvernement à travers le projet de loi de finances continuent de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte considérable.

Reçu le 10/04/2025

En 2025, la commune de Lagardelle maintiendra son cap budgétaire.

1.3 Structure du budget primitif

Le budget primitif 2025 de la commune de Lagardelle se compose d'un budget principal.

L'exercice 2025 reste sur les mêmes normes comptables que 2024 avec nomenclature M57 puisque la généralisation du référentiel budgétaire et comptable M57 est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette nomenclature a permis de déployer un Compte Financier Unique (CFU), document qui permet de remplacer le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur par un seul outil.

Les principales modifications de la nomenclature M57 sont :

- L'application de la règle prorata temporis pour les nouvelles immobilisations.
- Le chapitre 022 « Dépenses imprévues » n'est autorisé que pour les dépenses qui comportent uniquement une autorisation de programme (AP) et une autorisation d'engagement (AE). Il est remplacé par les virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Des virements de crédits peuvent être effectués du chapitre 012 « Dépenses de personnel » mais il ne peut pas être abondé.
- Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est scindé en deux chapitres : le chapitre 73 « Impôts et taxes » qui contient l'attribution de compensation et le chapitre 731 « Fiscalité locale » dans lequel est répartie la fiscalité locale.
- Les recettes qui concernent le remboursement des sinistres par les assureurs sont désormais incluses dans le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » au lieu d'être inscrites au chapitre 77 « Produits exceptionnels » avec la nomenclature M14.
- Le compte 678 « dépenses exceptionnelles » au chapitre 67 n'existe plus.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 08 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

2. LE BUDGET PRINCIPAL

Il traduit l'ensemble des fonctions et services publics administratifs dispensés par la commune : école, urbanisme, sécurité. L'équilibre du budget principal est assuré par la fiscalité directe, la Dotation Globale de Fonctionnement et la facturation.

En 2025, la commune s'attachera à nouveau à préserver un niveau de vigilance élevé afin de contrôler l'évolution des dépenses de fonctionnement et garantir les équilibres budgétaires et les marges de manœuvres financières.

La priorité en matière de financement des investissements reste l'autofinancement et la recherche de cofinancements les plus élevés possibles avec nos partenaires privilégiés que sont la Région, le Département, l'Etat et la Communauté de Communes.

Cette politique volontariste nous permet d'investir dans les projets suivants :

- Préservation de l'environnement et transition écologique avec le changement de l'éclairage public.
- La protection de la population avec la mise en place du schéma de défense incendie.
- L'enfouissement des réseaux
- Mise en valeur du patrimoine

2.1 Vue d'ensemble

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement : 261 706,84 €
- En section d'investissement : 92 496,34 €

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
	DEPENSES	RECETTES	II A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	77 496,34	64 313,84
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	15 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 28 182,50
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	92 496,34	92 496,34
	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	261 706,84	131 722,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 129 984,84
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	261 706,84	261 706,84
TOTAL DU BUDGET (4)		354 203,18	354 203,18

2.2 La section de fonctionnement en dépense

AR Prefecture

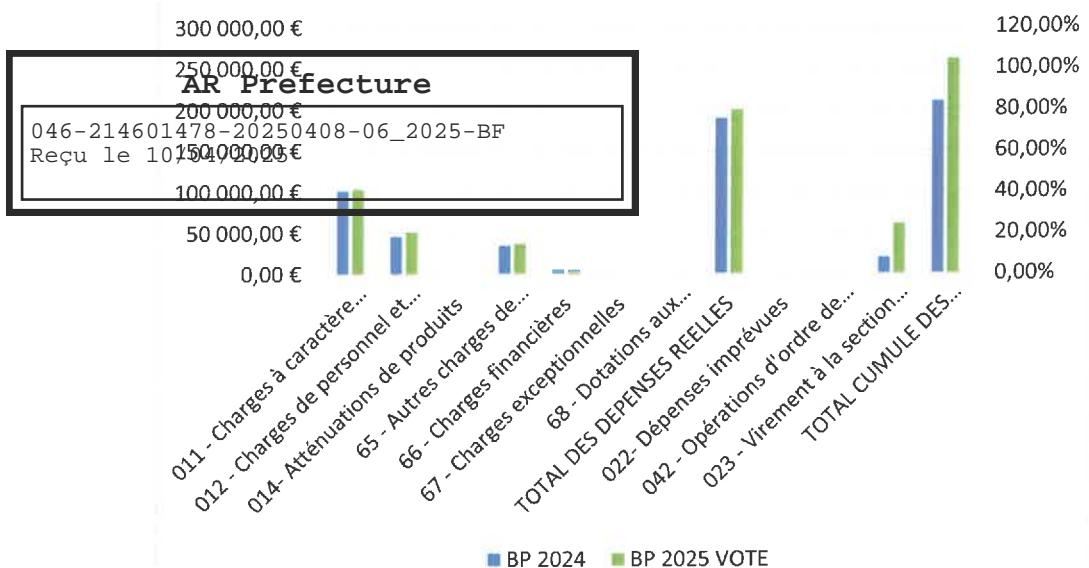
La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, des élus, l'entretien et la consommation d'énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

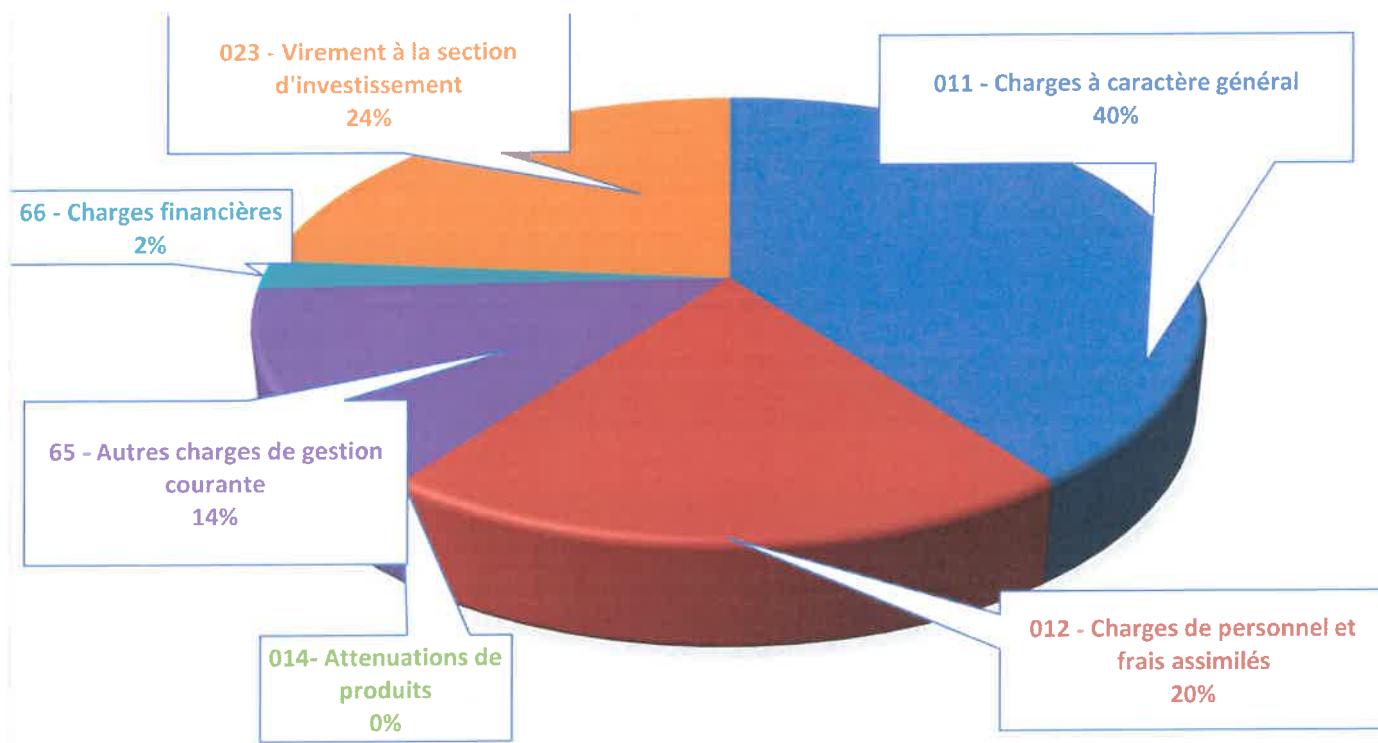
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour mémoire du budget 2024 et prévision 2025

	BP 2024	BP 2025 VOTE	ECART
011 - Charges à caractère général	102 156,31 €	104 760,00 €	2 603,69 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	46 600,00 €	52 550,00 €	5 950,00 €
014- Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	35 282,00 €	37 390,00 €	2 108,00 €
66 - Charges financières	5 800,00 €	5 445,00 €	-355,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68 - Dotations aux amortissements et prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	189 838,31 €	200 145,00 €	10 306,69 €
022- Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	0,00 €	0,00 €	
TOTAL GENERAL HORS REPORTS DE RESULTAT	189 838,31 €	200 145,00 €	10 306,69 €
023 - Virement à la section d'investissement	20 503,00 €	61 561,84 €	41 058,84 €
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	210 341,31 €	261 706,84 €	51 365,53 €



Au budget primitif 2025 les crédits dans la **section dépense de fonctionnement par chapitre** sont répartis ainsi :



Chapitre 011 – Charges à caractère général : les charges à caractère général s'établissent à 104 760 € contre 102 156.31 € en 2024. Ces dépenses concernent le fonctionnement des structures et les services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance, prestations de service, etc....

Chapitre 012 – Charges de personnel : Les charges de personnel s'établissent à 52 550 € ce qui représente 20% du budget

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités versées aux élus, aux subventions versées aux associations, la contribution au SDIS... Le montant s'élève pour 2025 à 37 390 €.

046-214601478-20250408-06_2025-BF

Reçu le 10/04/2025

Chapitre 66 – Charges financières : La baisse de l'annuité de remboursement des intérêts de la dette constatée dans ce chapitre est liée à une dette vieillissante.

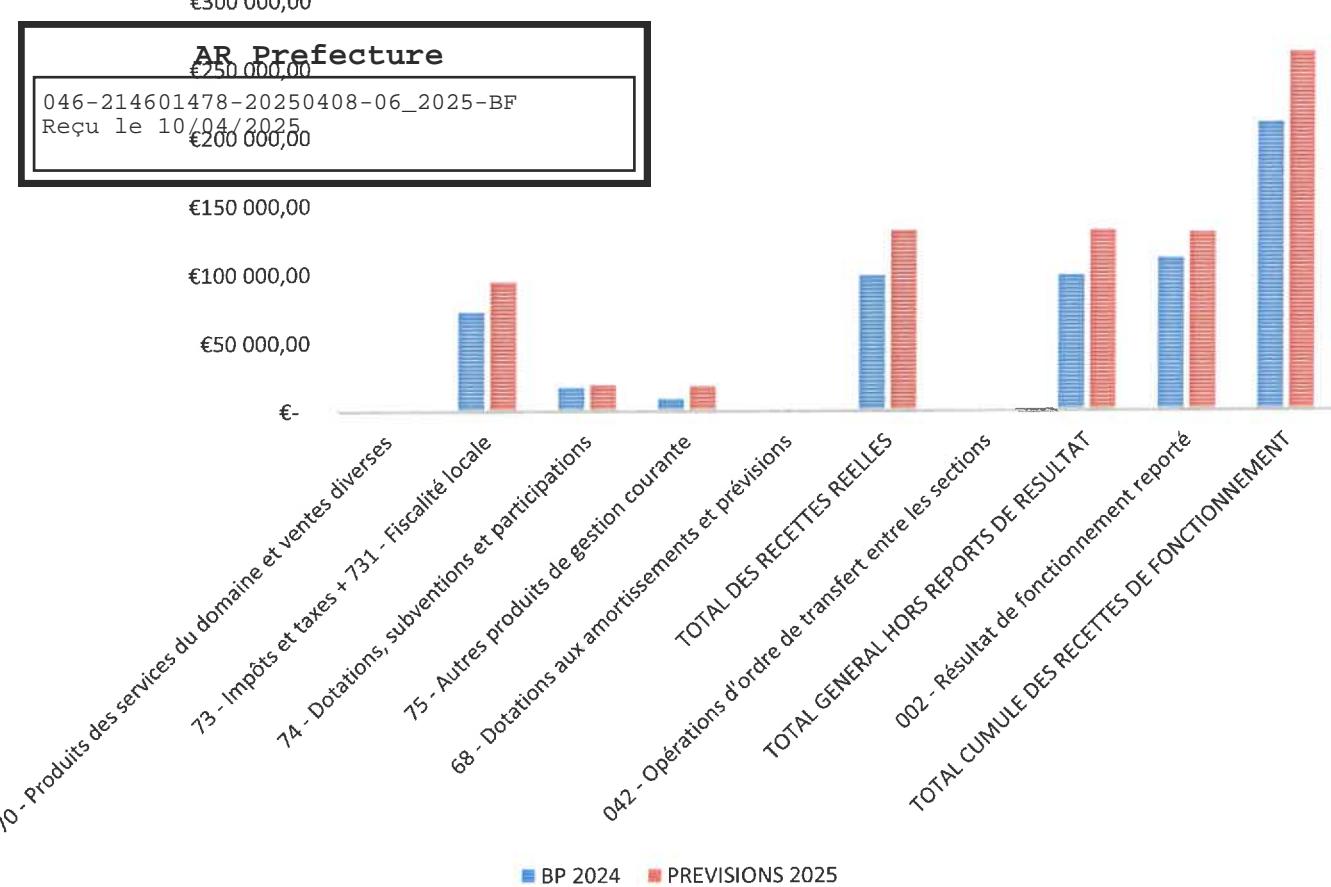
2.3 La section fonctionnement en recette

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

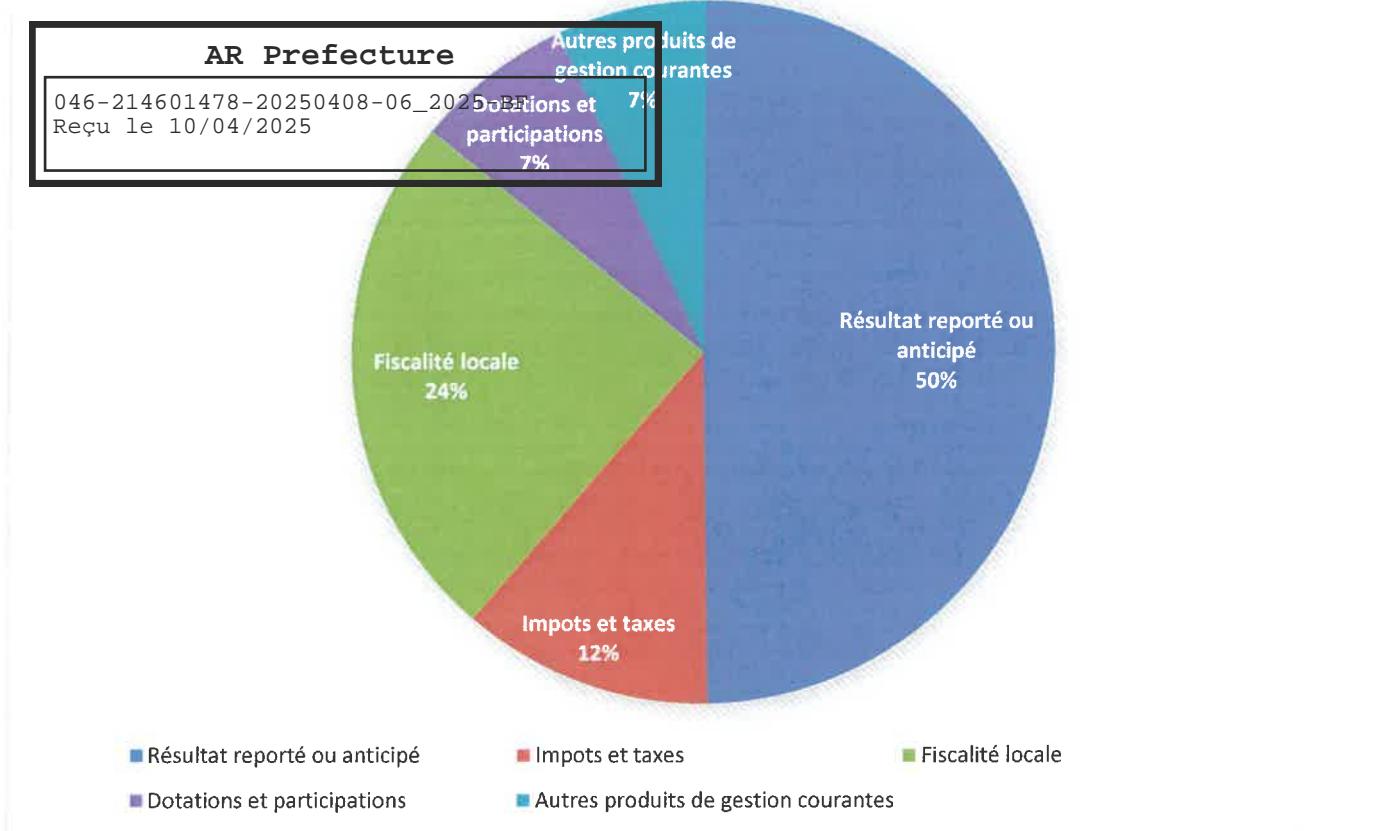
Pour mémoire du budget 2024 et prévision 2025

CHAPITRES	BP 2024	PREVISIONS 2025	ECART
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	300,00 €	239,00 €	-61,00 €
73 - Impôts et taxes + 731 - Fiscalité locale	72 296,00 €	94 407,00 €	22 111,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	17 372,00 €	19 026,00 €	1 654,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	9 050,00 €	18 050,00 €	9 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et prévisions	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES	99 018,00 €	131 722,00 €	32 704,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL HORS REPORTS DE RESULTAT	99 018,00 €	131 722,00 €	32 704,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	111 323,31 €	129 984,84 €	18 661,53 €
TOTAL CUMULE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	210 341,31 €	261 706,84 €	51 365,53 €



Au budget primitif 2025 les crédits dans la section recette de fonctionnement sont répartis ainsi :

INTITULE CHAPITRE		CHAPITRE	BP 2025
ORDRE	Résultat reporté ou anticipé	R002	129 984,84 €
	Opération ordre transfert entre sections	42	0,00 €
REEL	Atténuation de charges	13	0,00 €
	Produits divers	70	239,00 €
	Impots et taxes	73	30 407,00 €
	Fiscalité locale	731	64 000,00 €
	Dotations et participations	74	19 026,00 €
	Autres produits de gestion courantes	75	18 050,00 €
	TOTAL RECETTE		261 706,84 €



Chapitre 013 - Atténuations de charges : ce chapitre concerne les remboursements du supplément familial de traitement versé aux agents par la collectivité et les remboursements sur rémunération du personnel. La commune n'enregistre aucune recette.

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : ce chapitre comprend les recettes liées aux services rendus pour la commune de Lagardelle il s'agit principalement de la redevance d'occupation du domaine public versé par ENEDIS pour l'utilisation des réseaux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : est perçu dans ce chapitre les recettes des droits de mutation et les taxes.

Chapitre 731 – Fiscalité locale : représente la majeure partie des recettes de fonctionnement de la commune (24 %). Ces produits intègrent sur 2025 deux phénomènes : une hausse des taux d'imposition et une hypothèse d'évolution des bases fiscales conformes à l'inflation. Les prévisions actuelles situent l'inflation à plus de 1.7 %. Ce taux est retenu pour notre construction du BP 2025.

En 2025, une hausse de la fiscalité locale est prévue pour un produit fiscal attendu de 3 000 € :

Rappel des taux d'imposition pour 2025 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 6.74 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 100.12 %

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : ce chapitre comprend les dotations d'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale

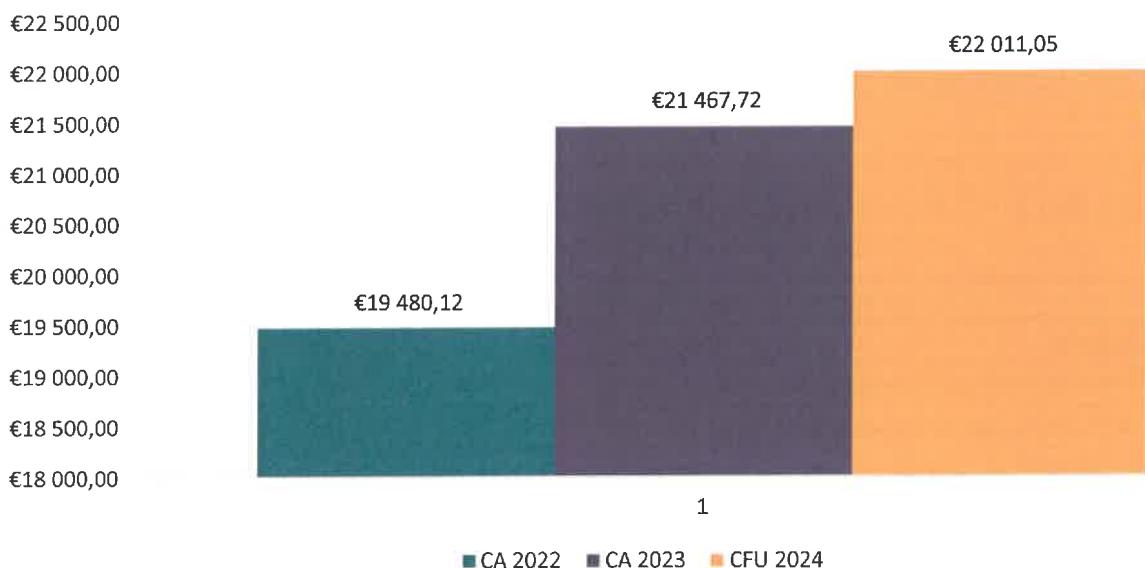
de péréquation(DNP) qui représentent 7 % du chapitre.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce chapitre concerne les revenus locatifs.

Le choix de la majorité municipale a été d'investir dans la construction et la réhabilitation de bâtiments pour générer des revenus locatifs et accroître ses recettes propres.
Reçu le 10/04/2025

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du chapitre 75.

Evolution des locations (Logement + salle des fêtes)



2.4 Opérations d'investissement.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire par exemple la Taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'enfouissement des réseaux...).

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à **92 496.34 €**.

AR Prefecture		RECETTES D'INVESTISSEMENTS	
Chapitre	Libellé		Budget Primitif 2025
10	Recu le 10/04/2025 Dotation, fonds divers		1 245 €
13	Subventions d'investissement		0.00 €
165	Dépôt et Cautionnement		1 507 €
	Sous total des recettes réelles		2 752.00 €
21	Virement de la section fonctionnement		61 561.84 €
R001	Solde d'exécution reporté		28 182.50 €
	TOTAL GENERAL		92 496.34 €

Au budget primitif 2025, la décomposition des opérations d'investissement est la suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		
Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025
20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	74 944.34 €
16	Emprunts et dettes	17 552 €
	TOTAL GENERAL	92 496.34 €

Les principales dépenses d'investissement 2025 sont :

- Opération 000050 : Chemin de la Garenne : 4 138.68 €
- Opération 000033 : Enfouissement des réseaux : 15 000 €
- Opération 202501 : Bâches incendie : 26 000 €
- Opération non affectée : 29 805.66 €
- Remboursement d'emprunt et assimilés : 17 552 €

3. LA SYNTHESE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

AR Prefecture		BUDGET COMMUNAL 2025														
046-214601478-20250408-06_2025-BF Reçu le 10/04/2025																
<u>FONCTIONNEMENT</u>																
Recettes prévisionnelles	Montant (€)															
70. Produits des services	239,00															
73 et 731. Impôts et taxes	94 407,00															
74. Dotations et participations	19 026,00															
75. Autres produits de gestion courante	18 050,00															
013. Atténuation de charges	0,00															
Résultat N-1	129 984,84															
TOTAUX	261 706,84															
Dépenses prévisionnelles	Montant (€)															
011. Charges générales	104 760,00															
012. Charges de personnel	52 550,00															
014. Atténuations de produits	0,00															
65. Autres charges courantes	37 390,00															
66. Intérêts d'emprunt	5 445,00															
Virement à la section investissement	61 561,84															
TOTAUX	261 706,84															
<p>Recettes de fonctionnement</p> <table border="1"> <caption>Recettes de fonctionnement</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat N-1</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>73 et 731. Impôts et taxes</td> <td>36%</td> </tr> <tr> <td>70. Produits des services</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>013. Atténuation de charges</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>74. Dotations et participations</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Pourcentage	Résultat N-1	50%	73 et 731. Impôts et taxes	36%	70. Produits des services	7%	013. Atténuation de charges	0%	74. Dotations et participations	0%		
Catégorie	Pourcentage															
Résultat N-1	50%															
73 et 731. Impôts et taxes	36%															
70. Produits des services	7%															
013. Atténuation de charges	0%															
74. Dotations et participations	0%															
<p>Dépenses de fonctionnement</p> <table border="1"> <caption>Dépenses de fonctionnement</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>011. Charges générales</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>012. Charges de personnel</td> <td>24%</td> </tr> <tr> <td>65. Autres charges courantes</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>66. Intérêts d'emprunt</td> <td>14%</td> </tr> <tr> <td>014. Atténuations de produits</td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>Virement à la section investissement</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Pourcentage	011. Charges générales	40%	012. Charges de personnel	24%	65. Autres charges courantes	20%	66. Intérêts d'emprunt	14%	014. Atténuations de produits	2%	Virement à la section investissement	0%
Catégorie	Pourcentage															
011. Charges générales	40%															
012. Charges de personnel	24%															
65. Autres charges courantes	20%															
66. Intérêts d'emprunt	14%															
014. Atténuations de produits	2%															
Virement à la section investissement	0%															
<u>INVESTISSEMENT</u>																
Recettes prévisionnelles	Montant (€)															
Solde d'exécution reporté	28 182,50															
Virement de la section de fonctionnement	61 561,84															
Fonds de Compensation de la TVA	1 245,00															
Divers (caution locataire)	1 507,00															
TOTAUX	92 496,34															
Dépenses prévisionnelles	Montant (€)															
Enfouissement des réseaux (RAR 2024)	15 000,00															
Chemin de la garenne	4 138,68															
Pose des bâches incendie	26 000,00															
Emprunts et cautions	17 552,00															
Opérations non affectées	29 805,66															
TOTAUX	92 496,34															
<p>Recettes d'investissement</p> <table border="1"> <caption>Recettes d'investissement</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solde d'exécution reporté</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Virement de la section de fonctionnement</td> <td>67%</td> </tr> <tr> <td>Fonds de Compensation de la TVA</td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>Divers (caution locataire)</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Pourcentage	Solde d'exécution reporté	30%	Virement de la section de fonctionnement	67%	Fonds de Compensation de la TVA	2%	Divers (caution locataire)	1%				
Catégorie	Pourcentage															
Solde d'exécution reporté	30%															
Virement de la section de fonctionnement	67%															
Fonds de Compensation de la TVA	2%															
Divers (caution locataire)	1%															
<p>Dépenses d'investissement</p> <table border="1"> <caption>Dépenses d'investissement</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Enfouissement des réseaux (RAR 2024)</td> <td>32%</td> </tr> <tr> <td>Chemin de la garenne</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td>Pose des bâches incendie</td> <td>28%</td> </tr> <tr> <td>Emprunts et cautions</td> <td>19%</td> </tr> <tr> <td>Opérations non affectées</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Pourcentage	Enfouissement des réseaux (RAR 2024)	32%	Chemin de la garenne	16%	Pose des bâches incendie	28%	Emprunts et cautions	19%	Opérations non affectées	5%		
Catégorie	Pourcentage															
Enfouissement des réseaux (RAR 2024)	32%															
Chemin de la garenne	16%															
Pose des bâches incendie	28%															
Emprunts et cautions	19%															
Opérations non affectées	5%															

AR Prefecture

046-214601478-20250408-06_2025-BF
Reçu le 10/04/2025